?

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

RENNES MÉTROPOLE (2022-2026)

- Contexte démarche
- Diagnostic
- Stratégie
- Plan d'action
- Bilan de la consultation du public
- Suites







1 – CONTEXTE - DÉMARCHE

Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement

=> Réexamen :

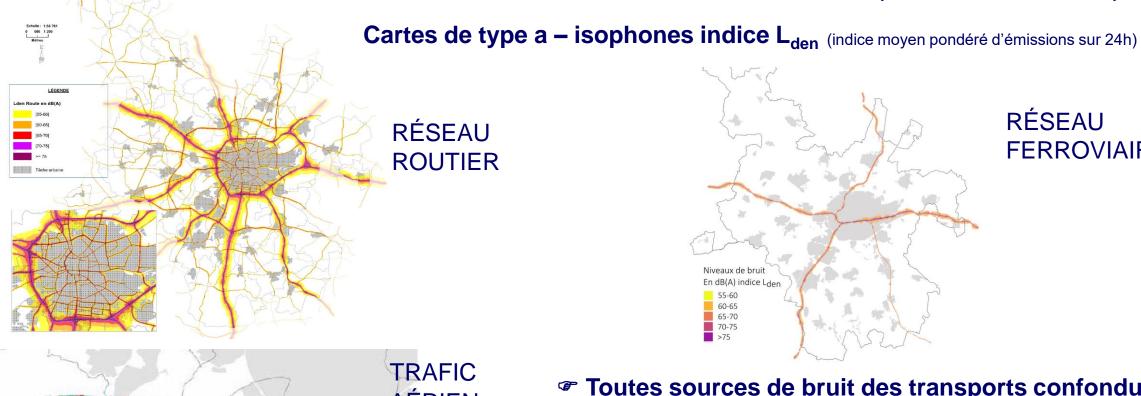
- > des Cartes de bruit stratégiques (CBS) établies par modélisation
- > du Plan de prévention du bruit de Rennes Métropole (PPBE)

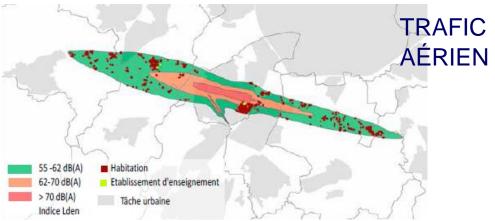
Sur la base du diagnostic issu des CBS, le PPBE « doit intégrer les mesures <u>visant à prévenir</u> <u>et réduire le bruit dans l'environnement</u> (…) prévues pour les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures.

- Projet de PPBE arrêté par le Conseil RM le 18/11/2021
- ➤ Consultation du public sur le projet de plan (1/12/2021 1/02/2022) puis production d'une "note exposant les résultats de la consultation du public, ainsi que la suite qui leur a été donnée" (Code de l'environnement art. R. 572-11)
- > Rapport PPBE final pour approbation Conseil RM 30/06/2022

2 – DIAGNOSTIC

L'ENVIRONNEMENT SONORE SELON LA NOUVELLE MODÉLISATION (Cartes de bruit 2021)





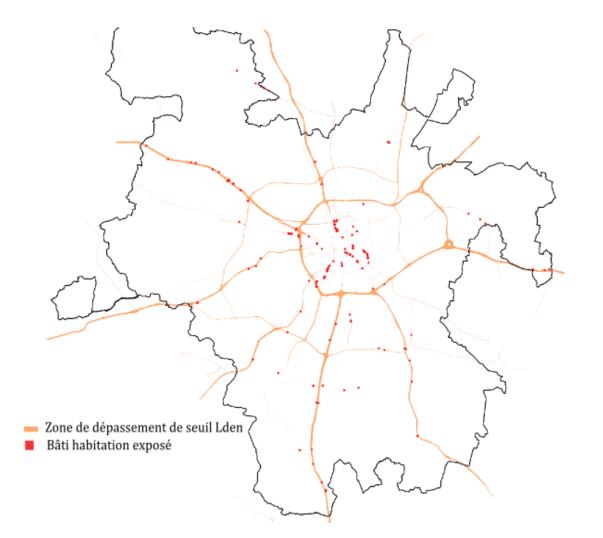


- Toutes sources de bruit des transports confondues, moins de 1 % de la population de Rennes Métropole est exposée à des niveaux sonores excédant les valeurs seuils réglementaires
- Le trafic routier est la principale source d'exposition au bruit après le trafic aérien

2 – DIAGNOSTIC

BÂTI HABITATION & POPULATION EN DEPASSEMENT DE SEUIL ROUTES (68 dB[A] L_{den})

Carte de type c – routes - dépassements de seuil L_{den}



Typologie de voie	Estimation Nbre bâtiments habitation > seuil L _{den}	Estimation population exposée > seuil L _{den}
Réseau national RN	40	119
Réseau métropolitain RD	44	150
Réseau métropolitain VC	86	1046
TOTAL	170	1315

Estimation de la part de population de Rennes Métropole dans la zone de dépassement de la valeur seuil L_{den} du <u>bruit routier</u> : 0,3%

Les dépassements de seuils sont plus marqués <u>à Rennes</u> en raison de la densité de population et des flux de circulation (estimation : 1000 habitants et 73 bâtiments (équivalent 400 logements essentiellement collectifs)

2 – DIAGNOSTIC

RD 27 Gévezé

SECTEURS À ENJEU IDENTIFIÉS

PRINCIPALES ZONES DE DÉPASSEMENT DE SEUIL (> 68 dB[A] L_{den})

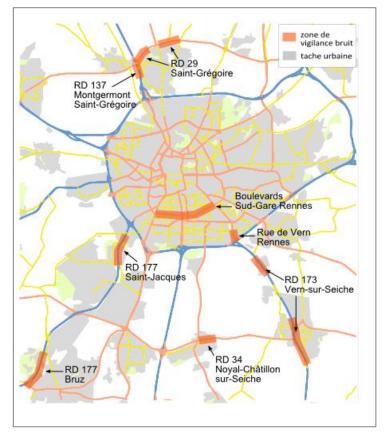
Bd des Trois Croix Rue de Saint-Malo Rue de Châteaudun Bd Villebois Mareuil Rue Saint-Hélier

RD 125 Vezin-le-Coquet

ZONES DE VIGILANCE

Seuil L_{den} susceptible d'être atteint à terme.

- Trafic > 10 000 v/j tendanciellement à la hausse
- Niveaux sonores élevés (> 65 dB)
- Réclamations de riverains

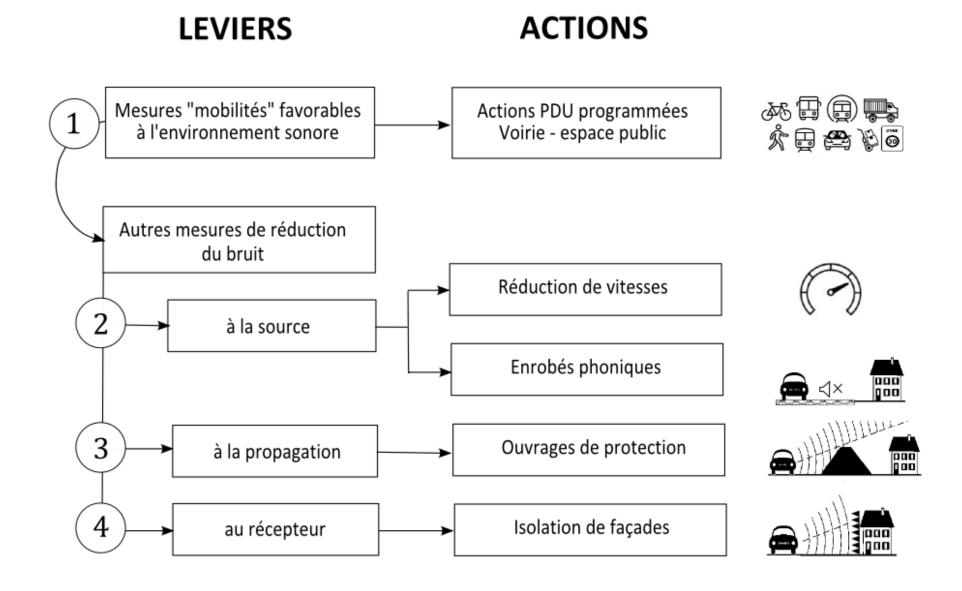




9 secteurs représentant les 3/4 de la population estimée en dépassement de seuil autour des voies relevant de la gestion métropolitaine (RD & VC)



3 – STRATÉGIE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'EXPOSITION





4 – PLAN D'ACTION DU PPBE

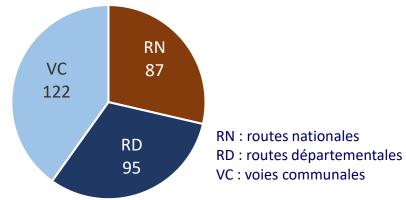
	Action n° 1.1 : Poursuivre l'intégration de la problématique bruit dans l'urbanisme	
Axe n° 1 : Prévenir le bruit	Action n° 1.2 : Renforcer la prise en compte de la problématique bruit dans les nouveaux	
	aménagements	
	Action n° 2.1: Favoriser le report modal vers les transports collectifs et les modes actifs ; apaiser	
Axe n° 2 : Réduire le bruit	l'espace public (PDU)	
	Action n° 2.2 : Optimiser la gestion du trafic pour plus de fluidité	
	Action n° 2.3 : Viser la performance acoustique des véhicules en régie ou en délégation de service public	
	Action n° 2.4 : étudier/mettre en œuvre des actions complémentaires hors actions PDU dans les secteurs à enjeu bruit	
	Action n° 3.1 : Veiller à l'efficacité des ouvrages de protection (écrans, merlons) de gestion	
Axe n° 3 : Protéger du bruit	métropolitaine	
	Action n° 3.2 : Étude d'un dispositif d'aide au renforcement de l'isolation acoustique de façades	
	d'habitations points noirs du bruit	
	Action n° 4.1 : Consolider et actualiser les outils de suivi de l'environnement sonore	
Axe n° 4 : Connaître	Action n° 4.2 : Réaliser des mesures acoustiques afin de mieux connaître et objectiver la gêne	
	sonore	
	Action n° 4.3: Mobiliser l'expertise acoustique au service des projets	
	Action n° 5.1 : Constituer une base de données sur le bruit routier (trafics, études acoustiques)	
Axe n° 5 : Partager	Action n° 5.2 : Mettre à disposition les informations sur l'environnement sonore	
	Action n° 5.3 : Suivre et évaluer le PPBE	
Axe n° 6: Informer et conseiller sur le bruit Action n° 6.1: Renseigner le public sur l'environnement sonore		
	Action n° 6.2 : Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'aménagement	



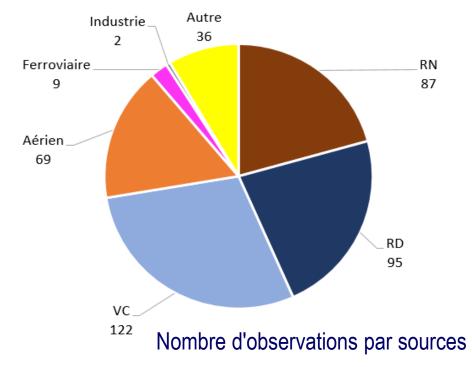
5 - BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC (du 1er/12/2021 au 1er/02/2022)

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

- 380 observations formulées sur le projet de PPBE sur 31 communes (dont 36 % sur Rennes);
- les sources sonores invoquées concernent essentiellement les routes (73 %) et les mouvements aériens (16 %);
- répartition des observations concernant les routes : 29 % RN (essentiellement rocade), 31 % RD, 40 % VC.



Répartition des observations / types de routes



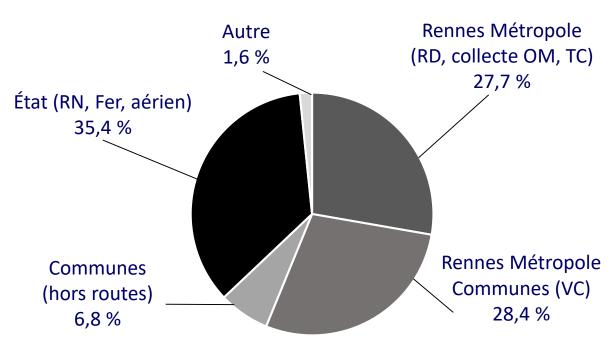
Autre:

- Souffleurs de feuilles
- Activité propreté et collecte OM
- Terrasses
- Ventilation / climatisation d'habitations, de commerces de restauration
- "Rodéos" et moto tout-terrain
- Chantiers
- Feux d'artifices sauvages
- Lieux de spectacle ou sportifs à Rennes
- Aire de jeux

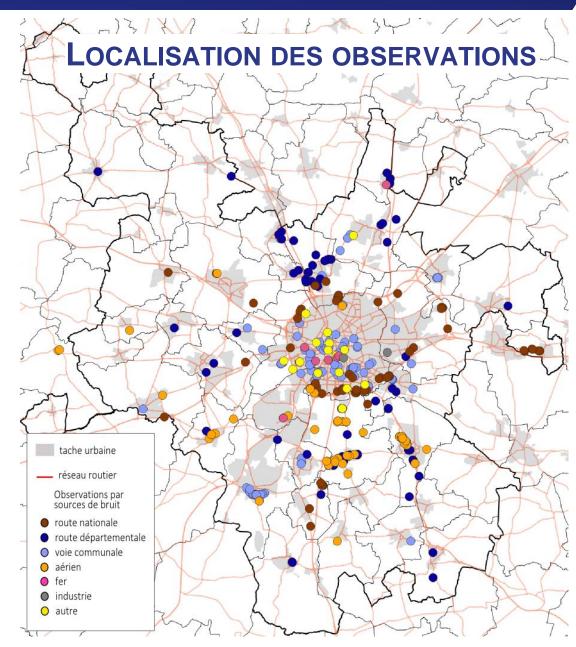
(Relèvent des pouvoirs de police du maire)

5 - BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

RÉPARTITION PAR AUTORITÉ COMPÉTENTE



- RM est concernée par plus de la moitié des observations (RD et VC essentiellement)
- L'État est impliqué par plus d'1/3 des observations (trafic rocade et mouvements aériens essentiellement)





- TRANSMISSION DES OBSERVATIONS DU PUBLIC :
 - À l'État (RN, fer, aérien, industrie)
 - > Aux 31 communes de RM concernées
- MODIFICATIONS APPORTÉES AU PPBE :
 - > Actualisations, précisions, compléments au projet
 - > 3 nouvelles zones de vigilance retenues répondant aux critères, dont 2 à Rennes
- PUBLICATION DES RAPPORTS sur le site internet de RM (PPBE et Synthèse de la consultation) après approbation par le Conseil métropolitain
- APPROFONDISSEMENT DE CERTAINES SITUATIONS :
 - Études trafic, mesures acoustiques
 - Échanges Rennes Métropole-Communes (plans communaux de déplacements)
- MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS du PPBE

